



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orleans, le 06/01/22

Classement de la confluence de la Loire et de la Vienne Dans le cadre du plan de gestion du Val de Loire UNESCO

Le site désigné « la Confluence de la Loire et de la Vienne » a été classé par décret en Conseil d'État du 17 septembre 2021, dans le cadre du programme de protection engagé par les services de l'État dans le Val de Loire. Cette décision assure la reconnaissance et la protection par l'État d'un paysage emblématique du Val de Loire, bien culturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000.

Le site concerne les communes Beaumont-en-Véron, Candes-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron et Thizay en Indre-et-Loire, ainsi que les communes de Montsoreau et Varennes-sur-Loire en Maine-et-Loire.

Situé à la frontière de l'Anjou et de la Touraine, le périmètre de cet ensemble paysager de **2744 hectares** intègre la confluence et sa zone d'influence, un espace marqué par les crues du fleuve et de son affluent. Ainsi, **les îles** et autres terres inondables non endiguées en rive droite de la Loire, mais aussi l'ancienne « presqu'île » ou **marais du Véron**, vaste dépression bocagère régulièrement envahie par les eaux de la Vienne, ont été incluses comme des continuités naturelles et cohérentes du site.

Territoire stratégique, lieu d'échanges et de commerce, le site de la confluence est ponctué de nombreuses réalisations exceptionnelles. Au premier rang d'entre elles figurent le château de **Montsoreau** et l'église collégiale **Saint-Martin**, édifices singuliers qui marquent la silhouette des villages de Montsoreau et de Candes-Saint Martin, eux-mêmes témoins remarquables de l'architecture et de l'urbanisme ligériens.

CONTACTS PRESSE

DREAL Centre – Val de Loire

com.direction.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Pays de la Loire

com.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

**Services régionaux de la communication
interministérielle :**

**> Préfecture de la région Centre-Val de
Loire**
pref-communication@loiret.gouv.fr

> Préfecture de la région Pays de la Loire
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr



DREAL Centre Val de Loire ©

Le site de la confluence inclut également toute une série d'**ouvrages liés au commerce et à la navigation** (cales, ports et quais,..), aménagés à l'interface du fleuve, axe de communication majeur, et du coteau, lieu de production fertile (vin, bois, pierre de tuffeau,..).

A l'abri des crues, sur les montils de la zone inondable (habitat sur tertre), dans les excavations du coteau calcaire (habitat troglodytique) ou encore sur le plateau viticole, les populations ont ici développé au fil des siècles **des savoir-faire spécifiques composant avec la donnée naturelle**, façonnant par là-même des paysages très représentatifs de **la valeur universelle exceptionnelle** du Val de Loire.



Délimité au nord par **la Grande Levée**, ouvrage monumental érigé dès le XI^{ème} siècle pour isoler des crues et exploiter les terres fertiles du val d'Authion, et au sud par **les lignes de crête des coteaux de la Loire et de la Vienne**, le périmètre du site classé comprend donc des composantes patrimoniales majeures, ainsi que plusieurs **très beaux panoramas** ouverts sur le fleuve et son affluent.

Instruit par les services de l'État des deux régions, en lien avec les acteurs locaux, ce projet privilégie **des continuités géographiques et paysagères**, pour s'affranchir des limites administratives. Il réactualise également d'anciens dispositifs de protection et s'articule avec les outils de protection localement mis en œuvre (sites patrimoniaux remarquables de Montsoreau et Candes-Saint-Martin, monuments historiques et leurs abords).

CONTACTS PRESSE

DREAL Centre – Val de Loire

com.direction.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Pays de la Loire

com.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

Services régionaux de la communication interministérielle :

> Préfecture de la région Centre-Val de Loire
pref-communication@loiret.gouv.fr

> Préfecture de la région Pays de la Loire
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Situé au cœur du Parc naturel régional Loire Anjou-Touraine, le classement du site de *la Confluence de la Loire et de la Vienne* s'inscrit dans un vaste programme de protection engagé par les services de l'État dans le Val de Loire. Il vient compléter les précédents classements : « *Les Madères-Olivier Debré* » (décret du 29 septembre 2017), « *Le château, le coteau, les varennnes, l'aqueduc et la Loire à Luynes* » (décret du 4 juin 2018), « *les paysages de la Loire et l'abbaye à Saint Benoît sur Loire* » (04 Août 2018) pour la région Centre-Val de Loire et « *la Corniche angevine* » (décret du 11 février 2003), « *la Roche de Mûrs* » (décret du 25 avril 2007), « *les rives de la Loire au Thoureil-Saint-Maur* » (décret du 3 juin 2008), « *la Confluence Maine-Loire et les coteaux angevins* » (décret du 23 février 2010) et « *l'Abbaye de Fontevraud et ses abords* » (décret du 22 août 2013) pour la Région Pays de la Loire.

Traduit en servitude d'utilité publique dans les documents d'urbanisme des communes, le site classé produit ses effets réglementaires à travers l'application de l'article L.341-10 du Code de l'Environnement. Celui-ci nécessite que l'ensemble des projets modifiant l'état des lieux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spéciale de travaux. En fonction de l'ampleur et de la nature des interventions, celle-ci est délivrée par le ministre en charge des sites ou par le préfet de département. Les travaux de gestion courante ne modifiant pas l'aspect des lieux ne sont pas soumis à ce régime d'autorisation. Les inspecteurs des sites des DREAL Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire, ainsi que les architectes des bâtiments de France, sont chargés de l'instruction technique de ces demandes.

CONTACTS PRESSE

DREAL Centre – Val de Loire

com.direction.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Pays de la Loire

com.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

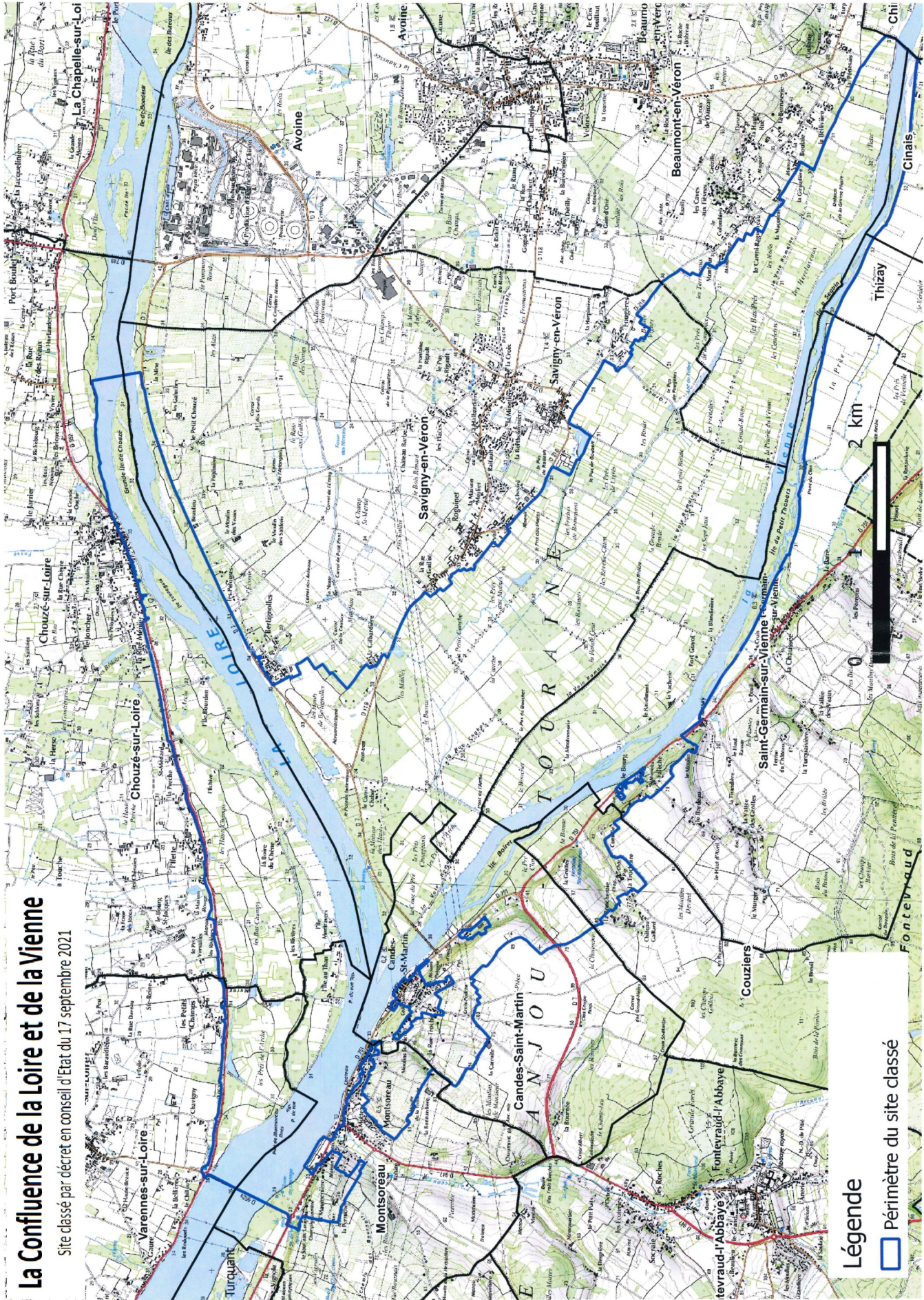
Services régionaux de la communication interministérielle :

> **Préfecture de la région Centre-Val de Loire**
pref-communication@loiret.gouv.fr

> **Préfecture de la région Pays de la Loire**
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

La Confluence de la Loire et de la Vienne

Site classé par décret en conseil d'Etat du 17 septembre 2021



Légende

□ Périmètre du site classé